

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Etaient présents :

Olivier LEONHARDT, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU, Farid AMRANE, Elodie SOL, Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Dominique GENDRE, Mohammed ZAOUI, Philippe ROGER, Frédéric PETITTA, David LAROSE, Celso LIBANIO COUTINHO, Maria DE JESUS CARLOS (à partir de 21h15), Brigitte JAUNET, Danielle VADROT, Danièle GARCIA, Claudine SOREL, Jean-Pierre VIMARD, Nadine LEFORT, Jean-Pierre DUPERRON, Kévin MOUCHEL (à partir de 20h40), Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Jean POUCH, Thomas ZLOWODZKI (à partir de 22h25), Marie-Noëlle ROLLY, Gaël FOUILLEUL, Suzanne PETIT, Nicole ESTEVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Thérèse LELU VALNOT (pouvoir à Mme DIARD), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Mme MAZEAU jusqu'à son arrivée à 21h15), Berivan DELEN (pouvoir à Mme SOL), Kévin MOUCHEL (pouvoir à Mme CARCASSET jusqu'à son arrivée à 20h40), Aïda CHERIF (pouvoir à M. OUAREM), Isabelle HUON (pouvoir à M. DECOMBLE), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Mme GARCIA), Sophie GODAR (pouvoir à M. POUCH), Yassin LAMAOUÏ (pouvoir à Mme ROLLY), José PINTO CORDEIRO (pouvoir à Mme PETIT).

Absent :

Thomas ZLOWODZKI (jusqu'à son arrivée à 22h25).

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire annonce que la délibération inscrite en point n° 13 relative aux tarifs des « Videz vos greniers » et des manèges est reportée au prochain conseil municipal. Une délibération supplémentaire intitulée « décision modificative du budget Centre Médico Pédopsychologique » a été remise sur table et sera présentée en point n° 20 bis de l'ordre du jour ainsi qu'une motion proposée par la majorité également remise sur table et présentée en point n° 25.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1 – Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 24 décisions.

- | | |
|-------------|--|
| N° 2016/261 | Signature d'une convention de formation pour les commissaires de la CCID |
| N° 2016/253 | Formation du Personnel - AMAE CONSEIL |
| N° 2016/256 | Formation du Personnel - D2B |
| N° 2016/254 | Convention partenariale - Association de Villepinte |
| N° 2016/255 | Convention partenariale - UEMA |
| N° 2016/222 | Signature d'une convention de partenariat avec l'institut IME Notre Ecole 2016-2017 |
| N° 2016/225 | Signature d'une convention dans le cadre d'un programme Forestiers Juniors et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois représentée par son Maire, Monsieur Olivier LEONHARDT |

- N° 2016/245 Signature d'une convention entre l'intervenante Patricia Petre et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2016/257 Signature d'une convention entre la FAPSEP Formation Secourisme et la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois pour la participation financière à l'initiation aux gestes de premiers secours
- N° 2016/247 Convention avec la ville de Savigny sur Orge pour un enfant en classe ULIS
- N° 2016/250 Convention avec la ville de Brétigny sur Orge pour un enfant en classe ULIS
- N° 2016/251 Stages musicaux vacances Toussaint 2016 - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
- N° 2016/244 Convention de résidence entre l'association Canticum Novum et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2016/252 Signature d'un contrat de mise à disposition de l'exposition #Je dessine du 9 au 21 novembre 2016
- N° 2016/238 Cession d'un véhicule Renault Kangoo immatriculé 313 CHQ 91 à Madame Sissoko - Année 2016
- N° 2016/248 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS Section GRS - Signature de la convention
- N° 2016/258 Convention de mise à disposition gratuite de trois véhicules 9 places pour l'association Roller Derby du 28 octobre au 31 octobre - Signature de la convention
- N° 2016/259 Fournitures de denrées alimentaires - Signatures des marchés (11 lots)
- N° 2016/260 Agrandissement et réhabilitation de la salle de la Bergerie - Signature des marchés
- N° 2016/262 Agrandissement et réhabilitation de l'école F Buisson - Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 16024-2 (lot n° 2)
- N° 2016/231 Signature de contrats avec l'orchestre Staries Show pour les festivités du 7 et 27 janvier 2017
- N° 2016/241 Signature d'un contrat avec l'orchestre Staries Show pour la journée Tous Ensemble le 3 décembre 2016
- N° 2016/242 Signature d'une convention avec la Croix Rouge Française pour le vide-greniers du 25 septembre 2016
- N° 2016/249 Contrat de service avec la société Arpège

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 – Modification du nombre de représentants du conseil municipal dans le conseil d'administration du collège Paul Eluard

A la rentrée scolaire de septembre le collège Paul Eluard comptait plus de 600 élèves, il convient donc de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Ville au sein de ce collège.

Désignation pour le collège Paul Eluard :

- Deux représentants titulaires : M. Kévin Mouchel et M. Philippe Roger
- Deux représentants suppléants : M. Marc Le Meur et Mme Laurence Mazeau

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de M. Mouchel à 20h40.

3 – Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge – Année 2015

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal des collectivités composant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est tenu informé de l'activité de cette collectivité territoriale.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Arrivée de Mme De Jesus Carlos à 21h15.

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de ce rapport d'activité.

4 – Attribution de la subvention annuelle du Comité des Œuvres Sociales du Personnel communal de Sainte-Geneviève-des-Bois

Versement de la subvention d'un montant total de 151 521,00 euros comprenant la part relative à l'adhésion au C.N.A.S et le solde affecté aux activités de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Mise à jour du tableau des effectifs

Suppression :

- 9 postes d'adjoint technique de . classe,
- 3 postes d'adjoint d'animation de . classe,

Création :

- 9 postes d'adjoint technique de . classe,
- 3 postes d'adjoint d'animation de . classe,

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 3 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

6 – Création des emplois d'agents recenseurs, désignation du coordonnateur de l'enquête de recensement (C.C.R.) et du correspondant permanent de l'INSEE pour la mise à jour du R.I.L. (Répertoire des Immeubles Localisés) : « CORIL »

Afin de répondre aux obligations du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De désigner au sein du personnel, pour l'année 2017, le Correspondant permanent de l'Insee pour le suivi et la mise à jour du Répertoire des Immeubles Localisés (CORIL),
- de désigner au sein du personnel le Coordonnateur Communal de l'enquête de recensement et un adjoint,
- la création de 7 postes occasionnels d'agents recenseurs à temps non complet, qui seront considérés en activité accessoire s'ils sont recrutés au sein du personnel titulaire de cette ville,
- de fixer forfaitairement le montant de la rémunération.

Il est à préciser que dans le cadre du recensement de la population la mission du C.O.R.I.L se déroulera sur toute l'année 2017 et que les opérations de collecte se dérouleront entre le 19 janvier 2017 et le 25 février 2017 et qu'elles porteront sur un échantillon de la population dispersé sur l'ensemble du territoire de la commune (8% du parc de logements).

Une dotation forfaitaire de recensement de 6820 euros sera versée à la Collectivité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Attribution de logement de fonction par nécessité absolue de service

Attribution d'un logement de type F5 par nécessité absolue de service au responsable du Centre Technique Municipal, en contrepartie de sa disponibilité afin de remédier aux dysfonctionnements qu'il doit assurer en dehors des amplitudes de fonctionnement du service.

Ce logement est concédé à titre gratuit mais la fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est à la charge du locataire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – Fixation de la participation au loto et au bal du carnaval

Cette délibération a pour objet :

- de fixer la participation au Loto, soit 1 € le carton, 5 € les 6 pour les Génovéfains, et 2 € le carton, 10 € les 6 pour les participants n'habitant pas la commune,
- de fixer la participation au Bal du Carnaval, soit 8 € pour les Génovéfains : 8 €, et 12 € pour les participants n'habitant pas la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 – Sorties Loisirs retraités – Février à juin 2017

Proposition de 7 nouvelles sorties.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 – Modification de la sectorisation scolaire

Au vu des prévisions d'effectifs scolaires pour la rentrée de septembre 2017, il s'agit d'équilibrer le nombre d'élèves sur les écoles Macé / Diderot et Gagarine en créant un secteur commun, les effectifs ayant progressé de manière importante sur le groupe Gagarine et en forte diminution sur le groupe Macé et sur l'élémentaire Diderot.

En conséquence, la création d'un secteur commun permet d'équilibrer les effectifs entre les maternelles et les élémentaires de ces 3 groupes, notamment avec l'arrivée de familles sur les bâtiments surélevés des rues Voltaire, Grimau, Lincoln et Descartes.

Enfin, le secteur de la « frange du champ de foire » intègre le groupe Diderot de manière également à répartir les effectifs.

Toutes les autres écoles primaires de la ville ne sont pas impactées par la modification de la carte scolaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 – Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Sainte-Geneviève-Sports

Le montant de la subvention de fonctionnement versée à S.G.S en 2017 sera identique à celle de l'année dernière, soit de 309 404 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12 – Avenants aux contrats d'objectifs passés entre la Commune, Sainte Geneviève Triathlon, SGS Rugby, SGS Judo et SGS Football pour la saison 2016-2017

Les contrats d'objectifs portant sur la pratique de sport de haut niveau prévoient qu'en fonction des résultats sportifs, les sommes allouées peuvent être révisées d'une saison à l'autre.

- SGS Rugby : 3 500 euros inscrits au BP 2017
- Ste Geneviève Triathlon : 15 000 euros inscrits au BP 2017
- SGS Judo : 40 800 euros inscrits au BP 2017
- SGS Football : 40 800 euros inscrits au BP 2017

Ainsi la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois soutiendra ces sections à hauteur d'une somme équivalente à celle de la saison passée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 – Tarifs des emplacements forains et des emplacements des particuliers dans le cadre des « Videz vos greniers »

FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs à partir du janvier 2017:

- Particuliers génovéfains (les 3 mètres linéaires) : 16,00 €
- Manège (droit d'installation à la journée, adaptée aux horaires de l'événement) : 60,00 €
- Baraque et baraque d'alimentation (le mètre linéaire) : 16,00 €

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

14 – Droit fixe pour délivrance de permis de stationnement sur le parc d'activités de la Croix Blanche – Tarification 2017

A compter du **janvier 2017 à 5170 euros** (cinq mille cent soixante dix euros), le droit de place annuel des voitures boutiques, le paiement étant effectué au moyen d'un titre de recette mensuel de **470 euros** (quatre cent soixante dix euros), en soustrayant forfaitairement 1 mois de congés annuels.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 3 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

15 – Projet de plan de prévention des risques inondations des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille – Avis du conseil municipal

Le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation a été notifié à la commune le 2 avril 2015 afin d'obtenir l'avis du conseil municipal. Celui-ci a délibéré le 26 mai 2015.

21 octobre 2016 : Un nouveau dossier de consultation a été reçu le 21 octobre 2016 sollicitant de nouveau l'avis du Conseil municipal, sous un délai de 2 mois faute de quoi il serait réputé favorable. Cette nouvelle consultation fait suite à l'intégration dans le PPRI du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16 – Classement de l'allée François Couperin dans le domaine public communal

Cette voirie est actuellement classée dans le domaine privé de la Commune. Aussi, considérant que cette voie est ouverte à la circulation publique, il y a lieu de l'intégrer au domaine public. Cette intégration se fait à l'appui d'une délibération du Conseil Municipal et permet l'année suivant son intégration d'ajuster les attributions allouées à la commune au titre de la dotation globale de fonctionnement eu égard à la longueur de voirie publique supplémentaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17 – Action d'insertion par l'activité économique – Signature d'un protocole d'accord bilatéral avec ARIES pour l'année 2016

Quelques communes de Cœur d'Essonne Agglomération et l'association ARIES ont concrétisé cette action d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté (bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée ou tout simplement personnes éloignées de l'emploi et de la formation traditionnelle) par une convention. D'autres partenaires financiers institutionnels sont également impliqués dans cette démarche.

Le chantier prévu porte sur :

- Rénovation de la ferme de Liers
- Rénovation du marché de la gare

La Ville participera financièrement à cette opération pour un montant arrêté à 32.000 € nets.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18 – Opération d'aménagement sur les Franges III – Attribution de la consultation sur la concession d'aménagement

Le contrat de concession d'aménagement de l'opération des Franges III est attribué à l'aménageur suivant :

-La SORGEM – 181, route de Corbeil – 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Pour un budget prévisionnel d'opération de : 3.306.660 € (Participation de la Ville = 0€)

Cette délibération est adoptée par 27 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 5 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Estève). Ms Leonhardt, Amrane et Petitta ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

19 – Signature de l'avenant à la convention d'objectif et de moyens avec le CEPFI et versement de la subvention 2017 à cette association

CONSIDERANT l'intérêt de conférer à la prévention spécialisée une cohérence à l'échelle des territoires d'intervention en prévention spécialisée (TEPS), et dans le cas d'espèce, à l'échelle du TEPS du Val d'Orge, constitué des communes de Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge,

DECIDE d'allouer au CEPFI une dotation d'un montant de 16 472 € au titre du premier semestre 2017.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 3 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

Arrivée de M. Zlowodzki à 22h25.

20– Garantie communale accordée à la société Essonne Habitat pour l'opération de construction de 40 logements locatifs sociaux – rue Henri Sellier

La société ESSONNE HABITAT sollicite la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois afin d'obtenir une garantie d'emprunt dans le cadre de la construction de 40 logements locatifs sociaux, dont 27 PLUS et 13 PLAI, situés rue Henri Sellier. Il s'agit d'un prêt d'un montant de 3 664 573 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 5 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui).

20 bis – Décision modificative n° 1 Centre Médico Psycho Pédagogique

Le budget alloué par l'ARS (Agence Régionale de Santé) au CMPP pour l'année 2016 prévoyait une dépense pour financer l'analyse des pratiques du CMPP concernant l'ensemble de l'équipe sur le groupe II (frais de personnel). Virement d'un montant de 5 537,23 € du compte « autres indemnités » vers le compte « frais de formation ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21 – Affectation en section d'investissement de biens meubles ayant un caractère de durabilité – Année 2017

Chaque année la Commune doit délibérer sur l'affectation en section d'investissement de biens meubles dont le montant est inférieur à 500 €. La durée d'amortissement est fixée à un an.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22 – Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois a adressé cinq listes de titres de recettes pour lesquels le recouvrement est définitivement compromis, et demande donc l'admission en non-valeur des titres concernés pour 40 024.41 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23 – Décision modificative n°3 du budget principal

Lors des opérations de sortie des emprunts Caisse d'Épargne d'Ile-de-France, cette dernière a proposé un prêt « avance de l'aide du fonds de soutien » à hauteur de 4 677 12.60 € sur une durée de 12 années et 5 mois (identique au versement du fonds de soutien) avec un taux de 1.23 % l'an.

L'annuité s'élèvera à 359 778.74 €, alors que l'aide du fonds de soutien versé par sera de 374 603.75 €.

Au regard du réalisé 2016, il convient d'inscrire 326 593.89 €.

Au vu du tableau d'amortissement, la échéance sera prélevée sur l'exercice 2016 le 21 décembre.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 5 abstentions ((M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui).

24 – Budget primitif 2017

ADOPTE par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2017 de la Commune arrêté à :

- Section de Fonctionnement: 41 513 828.58 €
- Section d' Investissement: 11 255 969.03 €

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 8 voix contre (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Estève).

25 – Motion relative aux graves nuisances supportées par les habitants de Cœur d'Essonne Agglomération, dans le cadre des travaux d'entretien et de rénovation des pistes de l'aéroport d'Orly intervenus durant l'été 2016

DEPLORE l'absence de volonté manifeste de la DGAC et d'ADP, d'étudier sérieusement la faisabilité de cette proposition alternative, concernant la période de réalisation des travaux, lors des rencontres intervenues les 7 octobre et décembre 2016,

REFUSE catégoriquement les propositions visant à réduire simplement de quelques jours les travaux, en les concentrant sur le mois d'août,

RAPPELLE que les habitants de Cœur d'Essonne Agglomération n'ont pas à endurer de telles nuisances aussi insupportables durant plusieurs étés consécutifs, les empêchant de profiter des espaces extérieurs, en pleine période de vacances,

DEMANDE solennellement à Madame la Ministre de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, chargée des Relations Internationales sur le Climat, ainsi qu'à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, d'intervenir afin que le calendrier de réalisation des travaux soit modifié et que les propositions alternatives faites en la matière soient sérieusement étudiées,

PRECISE que, dans l'hypothèse où le calendrier des travaux ne serait pas modifié et aucune solution alternative proposée, les élus de Cœur d'Essonne Agglomération se réservent le droit d'engager une large consultation auprès de la population,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h35.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 18 décembre 2016.

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

Olivier LEONHARDT